



3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal de la réunion du
Conseil Communautaire
Du lundi 28 mars 2012
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de la convocation	: le 19 mars 2012
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 20
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 2
Nombre de délégués votants	: 22

Présents : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, BUCHACA Joël, CHAMBON Stéphane, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DECROUX Rémy, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GARDE Gérard, GAVILLET Léon, GRIVAZ Etienne, MAGREault Fabrice, MILESI Gérard, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles, PITTET Serge, REVUZ Daniel.

Donnant pouvoir : Mme CHAFFARD Christine à Monsieur MAGREault Fabrice, Mme GRIGNOLA à Monsieur CHATEL Bernard.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs CHAFFARD Christine, GARDE Gérard, GRIGNOLA Danielle, MAADOUNE Françoise, MEYNET-CORDONNIER Max, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, PELLISSON Jean, PELISSON Yves, RANVEL Claudine, VUAGNOUX Daniel.

Délégués suppléants assistant à la réunion : Mesdames/Messieurs, BERTHIER Yvon, FOLLEA Dominique, POCHAT BARON Pascal, RICOTTI Pierre.

Monsieur GARDE quitte la séance avant le point relatif au vote du budget primitif pour 2012. Monsieur BERTHIER le remplace en qualité de suppléant de la Commune d'Onnion.

Monsieur FOREL ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire souhaitent un prompt rétablissement à Mme CHAFFARD, absente ce soir.

Election à l'unanimité de Mme Laurette CHENEVAL en qualité de secrétaire de séance.

Information sur les décisions du président prises par délégation du conseil.

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

Concernant l'envoi du Procès Verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 13 février dernier, Monsieur FOREL indique qu'il s'est produit une erreur lors de l'impression de ce document. Ce document a été renvoyé par courrier et par mail aux conseillers communautaires.

Monsieur FOREL interroge les membres du conseil sur la nécessité de reporter au prochain conseil l'approbation du procès-verbal du fait de cet envoi tardif.

Les membres du conseil communautaire estime suffisant le temps imparti pour prendre connaissance du procès verbal et formuler leurs remarques.

Monsieur MILESI soulève justement qu'il souhaite modifier la retranscription de ses propos figurant page 15 du procès verbal

En effet, Monsieur MILESI souhaite préciser ses propos au regard de la réponse apportée par Monsieur FOREL en ajoutant que le budget de 2010 avait déjà intégré la configuration à 11 communes.

Monsieur FOREL soulève toutefois la difficulté d'apporter ces modifications sans changer le sens de sa réponse formulée.

Il est proposé, pour que les propos de Messieurs MILESI et FOREL ne soient pas vidés de leur sens, de supprimer la mention « 6 communes ont intégré la structure ».

Monsieur PITTET ajoute, concernant des propos relevés dans le P.V. et concernant la compétence « Petite ENFANCE », que la mise à disposition des locaux à titre gratuit dans le cadre de l'exercice de cette compétence est problématique.

Monsieur FOREL ajoute que ce point est régi par la loi et qu'en aucun cas il s'agit d'un transfert de propriété des biens mais bien d'une mise à disposition pour l'exercice de cette compétence. Rien n'empêche par la suite la location de ce même bien au prestataire en charge de la gestion du service.

Monsieur PITTET précise que ce point peut venir influencer le vote de son conseil municipal sur le transfert de compétences, notamment en ce qui concerne la perte de loyers normalement dus à la commune.

Monsieur THOMASSIER précise que la mise à disposition gratuite des biens lors de transfert de compétences entre une commune et un EPCI est régie par l'article L1321-1 du CGCT.

Monsieur PITTET estime ce mécanisme regrettable ; toutefois cette perte de loyers sera compensée par la prise en charge des dépenses de fonctionnement par la CC4R.

La perte de la jouissance de ce bien pendant toute la durée de l'exercice de cette compétence à la CC4R est dommageable pour la commune.

Monsieur PERRET rappelle à l'assemblée que les annuités de l'emprunt seront assurées par la CC4R qui se voit transférer la compétence et le bien nécessaire à l'exercice de cette compétence.

Monsieur PITTET fait un parallèle entre le financement de l'immeuble des 4 rivières et les transferts des compétences qui supposent la mise à disposition de ces biens pour l'exercice des compétences en question.

Monsieur PITTET développe son raisonnement en ajoutant qu'à l'époque le financement des travaux de réhabilitation de l'immeuble des 4 rivières n'avait pas engendré de fait la mise à disposition gratuite de ce bien à la CC4R.

Monsieur FOREL explique qu'il ne s'agit pas de la même procédure ni de la même réglementation en la matière.

Monsieur FOREL indique que le mécanisme de fonds de concours qui sera expliqué aux élus ultérieurement pourrait permettre de rétablir un certain équilibre financier entre les communes et l'EPCI.

Cependant, il faut souligner que dans un esprit communautaire, ces investissements sont réalisés par les communes pour tout un territoire. L'objectif n'est pas de susciter un sentiment de spoliation dans les communes qui réalisent un investissement plus important que d'autres communes.

Monsieur PITTET rappelle que si ces investissements ont été réalisés dans certaines des communes c'est la fiscalité communale qui a permis d'assumer ces investissements. Les citoyens de ces communes ne doivent pas aujourd'hui payer deux fois la même chose.

Monsieur FOREL constate que ces sujets d'équité des communes et des citoyens au sein du territoire sont souvent soulevés lors des réunions du Conseil.

Il est souhaitable que ces questions très importantes soient débattues et les élus soient éclairés sur ce mécanisme de transfert des compétences.

1. Finances

✓ Bilan annuel des opérations immobilières

Conformément à l'article L5211-37 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Monsieur FOREL informe le conseil communautaire qu'aucune acquisition ou cession n'a été opérée au cours de l'année 2011.

✓ Approbation du compte de gestion 2011

Monsieur FOREL invite Monsieur COUDURIER, Trésorier Principal, à présenter le compte de gestion de la C.C.4.R.

Une copie des résultats budgétaires de l'exercice 2011 du compte de gestion figure ci-dessous.

23903 - COMM CNES DES QUATRE RIVIERES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 396 860,35	3 601 058,67	5 997 919,02
Titres de recettes émis (b)	56 420,49	2 023 524,11	2 079 944,60
Réductions de titres (c)	0,00	4 311,47	4 311,47
Recettes nettes (d = b - c)	56 420,49	2 019 212,64	2 075 633,13
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 396 860,35	3 601 058,67	5 997 919,02
Mandats émis (f)	138 417,64	1 156 614,12	1 295 031,76
Annulations de mandats (g)	7 686,42	31 174,58	38 861,00
Dépenses nettes (h = f - g)	130 731,22	1 125 439,54	1 256 170,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		893 773,10	819 462,37
(h - d) Déficit	74 310,73		

23903 - COMMUNES DES QUATRE RIVIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
I - Budget principal					
Investissement	19 508,90	0,00	-74 310,73	0,00	-54 801,83
Fonctionnement	1 687 801,45	16 742,78	893 773,10	0,00	2 564 831,77
TOTAL I	1 707 310,35	16 742,78	819 462,37	0,00	2 510 029,94
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 707 310,35	16 742,78	819 462,37	0,00	2 510 029,94

Monsieur COUDURIER présente les chapitres du compte de gestion en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur COUDURIER présente également un comparatif des résultats budgétaires de la CC4R sur les 3 derniers exercices.

Le compte de gestion est mis à la disposition des conseillers communautaires pour consultation. Monsieur COUDURIER se tient à la disposition des élus pour répondre à leurs questions.

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2011, qui présente l'ensemble des opérations budgétaires effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par Mr le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Monsieur FOREL remercie Monsieur COUDURIER pour cette présentation et pour l'analyse réalisée des derniers comptes de gestion. Sur ce point, il est évident que cela montre une évolution des budgets de la CC4R en lien avec son développement.

✓ Approbation du compte administratif de 2011

Le conseil Communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2011 :

Compte administratif 2011 - section de fonctionnement							
Dépenses de fonctionnement		BP 2011	CA 2011	Recettes de fonctionnement		BP 2011	CA 2011
011	Charges à caractère général	547 900,00	521 902,89	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 671 058,67	0,00
012	Charges de personnel	245 000,00	198 540,34	013	Atténuation de charges	0	758,16
014	Atténuation de produits (FNGIR)	208 000	207 561	042	Opération d'ordre entre sections	0	0
022	Dépenses imprévues	49 999,66	0,00	70	Produits des services, domaines, ventes	23 000	85 969,39
023	Virement à la section d'investissement	2 341 376,67	0,00	73	Impôts et taxes	1 716 000	1 729 807
042	Amortissements	4 982,34	4 982,34	74	Dotations et subventions	140 000	150 588
65	Autres charges de gestion courante	187 800	177 541,40	75	Autres produits de gestion courante	51 000	52 090,09
66	Charges financières (intérêts de l'emprunt)	16 000	14 911,57				
	total	3 601 058,67	1 125 439,54		total	3 601 058,67	2 019 212,64
	total section de fonctionnement (R-D)					893 773,10	

Total section de fonctionnement = 893 773.10 €

Total section d'investissement = - 74 310.73 €

Résultat net de l'exercice 2011 avant report
des résultats des exercices précédents 819 462.37 €

Les résultats de cet exercice 2011 sont repris sous forme synthétique dans le tableau ci-dessous.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés		1 671 058,67		19 508.90	0	1 690 567.57
Opérations de l'exercice 2011	1 125 439.54	2 019 212.64	130 731.22	56 420.49	1 256 170.76	2 075 633.13
TOTAUX	1 125 439.54	3 690 271.31	130 731.22	75 929.39	1 256 170.76	3 766 200.70
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	1 125 439.54	3 690 271.31	130 731.22	75 929.39	1 256 170.76	3 766 200.70
RESULTATS	2 564 831.77		- 54 801.83		2 510 029.94	

Monsieur le Président présente le compte administratif de la CC4R pour l'année 2011 et informe les membres du conseil que le CA est conforme au compte de gestion établi par Mr le Percepteur de Saint Jeoire.

Monsieur FOREL ajoute qu'il est constaté une augmentation des dépenses de fonctionnement, due en partie à la structuration des services de la CC4R afin d'assumer les compétences grandissantes de la Communauté de Communes.

De plus, il est également rappelé que les réformes fiscales ont handicapé la CC4R notamment en raison du FNGIR et de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Monsieur le Président se retire pour permettre au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif.

Monsieur CHATEL, 1^{er} vice-président, est désigné par le Conseil Communautaire pour mener les débats et le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2011.

Après le vote du Compte administratif, Monsieur le Président, Bruno FOREL, reprend sa place et préside de nouveau la séance. Il remercie l'assemblée pour le vote à l'unanimité du Compte Administratif 2011.

✓ Affectation des résultats 2011 – Budget 2012

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur l'affectation des résultats 2011. Le compte administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

Investissement

Résultat 2011 : Recettes	= + 56 420.49 €
: Dépenses	= - 130 731.22 €
Total de la section	= - 74 310.73 €
Résultat 2010 excédentaire	= + 19 508.90 €
Résultat clôture	= - 54 801.83 €

Fonctionnement

Résultat 2011 : Recettes	= + 2 019 212.64 €
: Dépenses	= - 1 125 439.54 €
Total de la section	= + 893 773.10 €
Résultat 2010 excédentaire	= + 1 671 058.67 €
Résultat clôture	= + 2 564 831.77 €
Excédent Global	= + 2 510 029.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité:

- D'affecter les résultats de la manière suivante compte tenu de l'absence des restes à réaliser
 - la somme de - **54 801.83 €** au compte D001 Déficit d'investissement reporté
 - la somme de + **2 510 029.94 €** au compte R002 Excédent de fonctionnement reporté
 - la somme de + **54 801.83 €** au compte 1068 Affectation au besoin de financement
- D'arrêter les résultats définitifs.

✓ Vote des taux d'imposition 2012

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les taux des taxes locales directes votés pour l'année 2011 :

	Taux 2011
TH	4.07%
TFB	2.69%
TFNB	13.74%
CFE	5.33%

Il est proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter les taux communautaire pour 2012.

	Taux 2012
TH	4.07%
TFB	2.69%
TFNB	13.74%
CFE*	5.33%

*CFE : cotisation foncière des entreprises

Produit fiscal 2012 attendu de 1 699 720 €
- 207 561 € de prélèvement FNGIR
+ 74 315€ de produit CVAE (Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises)
+ 9 931 € d'allocations compensatrices

Produit Budgétaire de = 1 576 405 €

Monsieur FOREL rappelle que l'évaluation des bases par l'Etat engendre de fait une augmentation des taxes locales en dépit de la stagnation des taux intercommunaux. Monsieur PITTET précise que ces bases sont calculées sur des valeurs foncières datant du début des années 70.

Lorsque ces bases seront réactualisées, les valeurs seront certainement en très forte augmentation par rapport aux assiettes actuelles.

Monsieur FOREL répond que le conseil communautaire devra alors revoir le pourcentage de taxation des taux communautaires en fonction des besoins de financement de la CC4R et de l'augmentation des bases.

Monsieur COUDURIER estime l'évolution annuelle des bases d'environ 3.44%.

Monsieur FOREL propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur le maintien des taux communautaire de la fiscalité additionnelle pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité le maintien des taux communautaires suivants pour l'année 2012 :

- TH : 4.07%
- TFB : 2.69%
- TFNB : 13.74%
- CFE : 5.33%

✓ Approbation du Budget Primitif 2012

Monsieur le Président présente aux délégués le projet de budget primitif pour l'exercice 2012, lequel peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement

	BP 2011	CA 2011	BP 2012
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 671 058,67	0,00	2 510 029,94
013 atténuation de charges	0	758,16	10 000,00
042 Opération d'ordre entre sections	0	0	0
70 produits des services, domaines, ventes	23 000,00	85 969,39	85 000,00
73 impôts et taxes	1 716 000	1 729 807	1 760 000,00
74 dotations et subventions	140 000	150 588	155 000,00
75 autres produits de gestion courante	51 000,00	52 090,09	52 000,06
total	3 601 058,67	2 019 212,64	4 572 030

Concernant le chapitre 013 « atténuation de charges », cette ligne correspond au forfait reversé à la CC4R par le Syndicat mixte du SCOT pour le financement du poste de chargé de mission du SCOT et le dédommagement des frais administratifs assurés par la CC4R pour la réalisation de cette mission.

Concernant le chapitre 70, il est précisé que cette ligne correspond aux prévisions de recettes des reventes de matériaux par la société EXCOFFIER qui assure aujourd'hui la gestion des déchèteries.

Monsieur FOREL précise que le chapitre 74 « dotations et subventions » comprend la DGF. Les autres produits de gestion courante sont composés des loyers versés par les locataires de l'immeuble des 4 rivières.

Dépenses de fonctionnement

	BP 2011	CA 2011	BP 2012
011 Charges à caractère général	547 900,00	521 902,89	665 500,00
012 charges de personnel	245 000,00	198 540,34	322 500
014 atténuation de produits	208 000	207 561	208 000
022 dépenses imprévues	49 999,66	0	94 500
023 virement à la section d'investi	2 341 376,67	0	2 900 678
042 opération d'ordre // sections	4 982,34	4 982,34	19351,53
65 autres charges de gestion courante	187 800	177 541,40	347 500,47
66 Charges financières	16 000	14 911,57	14 000
total	3 601 058,67	1 125 439,54	4 572 030

Les comptes en augmentation par rapport au CA 2011 sur le chapitre 011 « charges à caractère général » sont :

- Augmentation du combustible (+ 4000€)
- Augmentation des dépenses liées aux déchèteries (+ 20 000€) notamment du fait de l'augmentation annuelle des coûts et de l'augmentation de la fréquentation,
- Entretien des terrains (+ 12 000€) notamment du fait de la mise en œuvre de la compétence PDIPR, sentiers pédestres),
- Etudes et recherches (+ 21 000€) notamment du fait de la prévision des études CAUE, accessibilité, consommation énergétique de la M4R,
- Honoraires du CAUE (+13 000€) notamment du fait de la réalisation de cette prestation sur une année complète et de l'organisation des consultantes architecturales sur davantage de communes,
Concernant ce point Monsieur FOREL ajoute qu'il s'agit là d'une prévision et que le montant de ces dépenses sera fonction de la réalisation des consultances. Monsieur BOSSON exprime son scepticisme sur la pertinence de maintenir ce service.
Messieurs PITTET et CHAMBON font part de leur contentement quant à ce service.
Monsieur FOREL ajoute qu'il s'agit d'un outil intéressant amenant le dialogue sur des projets immobiliers parfois sujets à discussion.
Par ailleurs, Monsieur FOREL ajoute que le Conseil Général de Haute-Savoie verse une subvention à la CC4R proportionnellement au nombre de consultances réalisées, notamment les frais de déplacement des architectes conseils et les consultances elles-mêmes financées pour moitié
- Communication (+45 000€) notamment du fait du projet de réalisation de plaquettes d'inventaire des lieux fabrication et de vente de produits du terroir sur le territoire et sur les sentiers,...

Concernant le chapitre 012 « charges de personnel » Monsieur FOREL informe les membres du conseil qu'une augmentation est prévue du fait notamment :

- De la prise en compte des 7 agents à temps plein et sur une année complète en 2012 contrairement à l'année 2011.
- De l'inscription de deux postes sur la moitié de l'année concernant respectivement pour le SCOT et pour les ordures ménagères.
- Concernant le FNGIR, Monsieur COUDURIER précise que son montant ne sera connu qu'en fin d'année. Il est préférable, comme il l'est proposé, d'inscrire le montant de l'année 2011.

Concernant le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », l'augmentation par rapport au montant constaté en 2011 est liée aux participations versées au SCOT, au SAGE, au contrat rivière, et au CDDRA.

Monsieur PITTET relève que la CC4R verse des loyers à Fillinges et Marcellaz pour abriter ses services administratif et d'urbanisme ainsi que son siège ce qui lui pose question par rapport aux débats tenus en début de séance.

Monsieur FOREL précise qu'il prendra l'attache des services préfectoraux sur cette question. Cependant, Monsieur FOREL s'interroge sur le caractère de cette dépense et notamment sur le fait de considérer l'hébergement d'un service comme une compétence.

Monsieur PITTET précise que la compétence urbanisme peut légitimer le transfert des locaux à la CC4R par la commune de Fillinges.

Monsieur PITTET précise que le report d'excédents des années précédentes grossit le budget.

Monsieur FOREL ajoute également qu'il est préférable d'avoir quelques réserves car il est très difficile pour une collectivité de contracter des prêts du fait des modifications récente de la réglementation financière.

Recettes d'investissement

	BP 2011	CA 2011	BP 2012
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	19508,9	0	0
021 virement section fonctionnement	2 341 376,67	0	2 900 678
040 opération ordre de transfert entre sections	4 982,34	4 982,34	19 351,53
10 Dotations, fonds diverses et réserves	29 992,44	31 110,78	70 802,47
13 Subventions d'investissement reçues	0	20 098,77	0
16 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	228,6	0,00
total	2 396 860,35	56 420,49	2 990 832,00

Il est précisé que les dépenses inscrites au chapitre 040 concerne l'écriture relative aux amortissements, le chapitre 10 les recettes perçues au titre du FCTVA.

Dépenses d'investissement

	BP 2011	CA 2011	BP 2012
001 déficit investissement	0	0,00	54801,83
020 Dépenses imprévues	56 491,35	0	100 000
040 opérations d'ordre // sections	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	35 628,15	37 556,17
20 Immobilisation incorporelles	40 500,00	9 089,60	191 000,00
21 Immobilisations corporelles	692 199	55 752,12	800 000
23 immobilisations en cours	1 566 670	30 261,35	1 805 474
27 autres immobilisations financières	2000	0	2000
total	2 396 860,35	130 731,22	2 990 832,00

Concernant les immobilisations corporelles, ont été inscrites les dépenses relatives à la construction des deux nouvelles déchèteries, à l'achat d'un véhicule en cas de reprise du syndicat du lac du Môle.

Monsieur PITTET s'interroge sur la prise en charge par la CC4R des équipements informatiques dans le cadre du projet « école numérique » mené par l'éducation nationale.

Monsieur PITTET explique qu'au cours d'une réunion de présentation du projet, ces dépenses d'équipement pour l'ensemble des communes avaient été estimées à environ 200 000€.

En effet, au cours des débats, il avait été soulevé la possible intervention de la CC4R sur ce dossier, notamment pour supporter cet effort de financement.

Monsieur FOREL informe l'assemblée qu'aucun débat n'ayant encore été mené en conseil communautaire, cette dépense n'a pas été inscrite.

Cependant, cette possibilité n'est pas écartée mais devra être précisée et débattue.

Monsieur PERRET reprend les grandes lignes de cette mesure qui vise à équiper les salles de classe de 5 postes informatiques au moins. L'objectif étant que l'informatique ne soit plus considéré comme une matière à enseigner mais comme un véritable outil pour l'enseignement d'autres matières.

Monsieur PERRET estime qu'il est nécessaire de consulter le corps enseignant dans chacune de nos communes avant que le débat sur ce projet ai lieu au sein de la CC4R.

Monsieur PELISSIER informe l'assemblée que le fait de mutualiser ces achats soumettra la procédure à un formalisme particulier, cette commande pouvant dépasser les seuils européens en matière d'achats publics.

Après l'exposé du budget primitif 2012, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur la proposition de budget primitif de la CC4R pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote
Abstention : 1 (Gérard MILESI)
Pour : 20
Le budget primitif 2012 est adopté.

2. Ressources humaines – fin du CDD de la responsable Finances / Marchés publics/ chargé de développement

Monsieur FOREL rappelle que le Contrat à durée déterminé de Mme BIGOT Elodie arrive à son terme le 3 avril prochain.

Il est rappelé que ce poste est ouvert depuis 2010 afin de gérer en lien direct avec le Directeur Général des Services, l'administration générale et les finances de la CC4R.

Cet agent remplace également en son absence le Directeur Général des Services et est chargé du développement culturel, social et de l'enfance de la CC4R.

Mme BIGOT est lauréate du concours d'attaché territorial depuis avril 2011.

Il est demandé au conseil de transformer ce poste ouvert, à son origine, en catégorie B en catégorie A et ainsi créer un poste d'attaché territorial.

Cet agent apportant toute satisfaction, le Président demande au conseil d'accepter cette modification administrative à l'impact budgétaire faible mais importante pour la carrière de l'agent et pour sa motivation.

Monsieur MILESI interroge Monsieur FOREL sur les missions propres de Mme BIGOT. Monsieur FOREL énumère certaines des missions de Mme BIGOT :

- Le suivi du CEJ,
- Le suivi des dossiers financiers, de la comptabilité,
- Le travail de fonds sur les dossiers de prise de compétences,...

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la création d'un poste en catégorie A et charge le Président de procéder au recrutement.

3. Rapport d'activités 2011 de la CC4R

Mr le Président distribue pour avis le rapport d'activités de la CC4R pour l'année 2011.

Des modifications ou compléments pourront être apportées à ce document. Ce rapport sera ensuite envoyé aux 11 communes de la CC4R où il est proposé qu'il soit mis à disposition des citoyens et diffusé sur le site internet de la communauté de communes.

4. SM4CC – Désignation des représentants titulaires et suppléants de la CC4R au sein du Syndicat Mixte

Monsieur FOREL présente le point relatif à la désignation des représentants de la CC4R au sein du Syndicat Mixte des 4CC.

La procédure de création du SM4C s'est terminée. Ce syndicat regroupe les 4 communautés des communes suivantes :

- CC. FAUCIGNY GLIERES
- CC. PAYS ROCHOIS
- CC. ARVE ET SALEVE
- CC. QUATRE RIVIERES

Il est nécessaire de désigner les délégués titulaires et suppléants de notre structure qui siégeront au sein du conseil syndical : 4 délégués titulaires / 4 délégués suppléants.

Il est proposé que le Président de la CC4R, Monsieur PELISSON Yves en charge de la présidence du Syndicat de transport scolaire de St-Jeoire, Monsieur CHATEL vice président en charge de l'aménagement du territoire et demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se déclarer.

Monsieur Fernand BOSSON et Monsieur MAGREAULT se portent candidats.

Monsieur BOSSON Fernand demande qu'un vote à bulletin secret soit réalisé.

Les 5 candidats titulaires sont :

Monsieur FOREL,
Monsieur PELISSON,
Monsieur CHATEL,
Monsieur MAGREAULT,
Monsieur BOSSON.

Sont désignés représentants titulaires :

Bruno FOREL : 21voix,
Bernard CHATEL : 18 voix,
Yves PELISSON : 22 voix,
Fabrice MAGREAULT : 16 voix.

Sont désignés représentants suppléants :

Jean-Jacques DUVAL,
Gilles PERRET,
Fernand BOSSON,
Philippe PELISSIER.

5. Questions Diverses

✓ Demande de la commune de Contamine sur Arve pour la participation aux frais d'Etat Civil

Mr le Président donne lecture du courrier de la Commune de Contamine sur Arve reçu le 13 mars dernier.

Extrait du courrier :

« Avec l'implantation, du CHAL, la Mairie de Contamine sur Arve a dû créer un service d'Etat Civil pour gérer environ 1700 actes par an. Ce nouveau service engendre des frais de fonctionnement. Il est demandé à chaque commune membre de participer financièrement aux frais d'Etat Civil par convention. »

A noter que la participation à l'acte est estimée à ce jour de la manière suivante :

- Frais de personnel : 113 000 € basé sur un poste de responsable + 2 agents du service+ 10% temps de l'agent d'accueil de la Mairie
- Frais informatique et de bureautique 7000€
- Frais divers 17 000 €

Soit au total 137 000 € rapporté à 1 700 actes annoncés soit un montant de 80€ par acte.

Mr le Président rappelle que la loi n°2011-302 du 22 mars 2011 a introduit l'article L2321-5 dans le code général des collectivités territoriales.

Cet article prévoit que « les communes dont les habitants représentent, au titre d'une année, **plus de 10% des parturientes ou plus de 10% des personnes décédées dans un établissement public de santé** comportant une maternité et situé sur le territoire d'une commune comptant moins de 3500 habitants, contribuent financièrement aux dépenses exposées par cette commune pour la tenue de l'état civil et l'exercice des actes de police des funérailles si le rapport entre le nombre de naissance constatées dans cet établissement et la population de la commune d'implantation dépasse 40% ». La contribution est due chaque année au titre des dépenses constatées l'année précédente.

Monsieur FOREL rappelle qu'il ne s'agit pas de prendre une décision en conseil communautaire puisque la CC4R n'est pas compétente dans ce domaine. Il s'agira pour les communes de répondre directement à la Commune de Contamines sur Arve.

Cependant, il pourrait être opportun d'apporter une réponse identique à toutes les communes.

Monsieur FOREL précise que le territoire et notamment la commune de la Tour accueille un établissement hospitalier sans contre partie des autres communes.

Monsieur FOREL interroge Monsieur REVUZ, Maire de la Tour, afin de savoir si la DGF de la Commune de la Tour est bonifiée en raison de la présence sur son territoire d'un hôpital.

Monsieur REVUZ répond par la négative.

Monsieur CHATEL confirme ce propos en précisant que les territoires ruraux ne pouvaient bénéficier de cette dotation comme il en est aujourd'hui le cas pour les communes plus importantes.

Il est ajouté que la commune de Contamines pourrait bénéficier de la Taxe d'Aménagement.

- ✓ Monsieur MILESI informe l'assemblée qu'un problème d'emplacement de panneaux de la déchèterie a été relevé à Fillinges. Il reviendra aux services de la CC4R de se rendre sur place pour traiter ce point avec le gardien.

- ✓ Monsieur DUVAL informe l'ensemble des élus sur la tenue d'une réunion d'information à Peillonex le jeudi 29 mars à 20h sur le gaz de Schist.

Il s'agit d'une information et non d'une prise de position de la commune en faveur ou à l'encontre de ce type d'exploitation.

Monsieur CHAPUIS indique d'ores et déjà qu'il ne pourra se rendre à cette réunion du fait de la tenue de son conseil municipal.

Messieurs PITTET et FOREL ajoutent que les conseils municipaux de Viuz-en-Sallaz et Fillinges ont pris des délibérations positionnant les deux communes contre l'exploitation des gisements de gaz de schistes.

Par ailleurs, Monsieur FOREL informe les membres du conseil qu'une délibération de principe de la Communauté de Communes peut être prise sur le sujet.

La séance est levée à 21h50.